



FIDEMA

Groupe conseils inc.

Conseillers indépendants
en gestion de risques d'assurances



22^e Table annuelle de concertation des maires

Formation aux élus

Rencontre du 8 février 2018

Plan de la présentation



Plan de la présentation

Introduction

1. Congédiement
2. Résultats appel d'offres
3. Prévention
4. Avantages de groupe

Introduction



Fidema Groupe conseils inc.

Notre firme existe depuis 1988 et est indépendante des courtiers d'assurances et assureurs et exclusivement spécialisée en gestion de risques et d'assurances. Notre entreprise est en croissance et compte sur la fidélisation de ses clients depuis plus de vingt ans.

Au cours des vingt dernières années, notre firme est devenue leader et précurseur au Québec de la gestion des risques et de la défense des assurés dans plusieurs sphères d'activité, tant économique, publique que sociale.

Nous sommes reconnus pour notre créativité, l'introduction de mesures de gestion de risques et de clauses d'assurance afin de répondre aux besoins spécifiques de nos clients.

Dans le domaine municipal, notre firme conseille actuellement plus de cent organisations municipales (villes, municipalités et régies). Nous sommes donc bien au fait des réalités municipales et d'approvisionnements et des besoins afférents.

Notre entreprise et ses conseillers sont enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Regroupements d'assurance de l'AFMNB

Présentation de Frédérick Dion, directeur général de l'AFMNB

Fidema Groupe conseils inc.

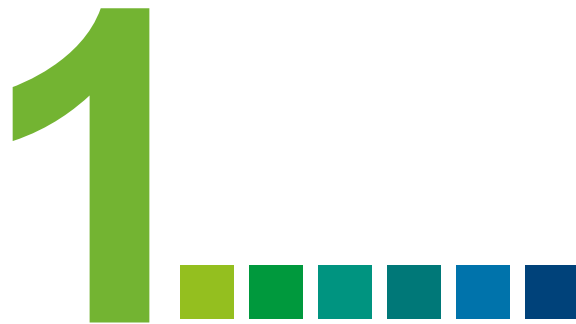
Martin Grandchamp, conseiller principal et associé

Par ses nombreuses activités professionnelles et sa formation collégiale en assurances de dommages, complétée par sa formation auprès d'organismes spécialisés en assurances ainsi que par sa grande implication personnelle dans différents secteurs de l'activité humaine, il a développé une expertise variée et de haut niveau en gestion des risques et des assurances.

Monsieur Grandchamp a une expérience, comme gestionnaire de risques indépendant, de plus de 20 ans. Il a œuvré, entre autres, à la négociation, au nom de ses clients, auprès de courtiers d'assurances, ainsi que dans l'analyse des polices d'assurance de sa clientèle. De plus, il a bien sûr assisté plusieurs clients lors de sinistres importants et favorisé la mise en place de meilleurs processus d'acquisition des assurances, à la suite de la révision des besoins d'assurances de ceux-ci.

Au cours des dernières années, il a travaillé à améliorer la gestion des risques et des assurances de ses clients et à l'implantation d'outils de gestion et de programme de prévention et de formation adaptés aux besoins des clients.

Il conseille actuellement plus de 140 municipalités.



Congédiement

1 – Congédiement

- Au cours des dernières années, nous avons constaté une recrudescence de poursuite contre les administrations municipales de la part d'employés municipaux;
- Les frais de défense de ces congédiements sont payés par les assureurs des municipalités;
- Les leçons tirées de ces dossiers:
 - Des vérifications n'ont pas été effectuées auprès de conseillers juridiques avant de procéder au congédiement;
 - Les employés connaissent leurs droits;
 - La médiatisation des causes;
 - Surviennent dans les villes et villages;
 - Des frais de défenses importants payés par les assureurs: Coût moyen d'un dossier: 45 600 \$;
 - Prime moyenne de l'assurance qui inclus cette garantie: village: 895 \$ ville: 1 147 \$
- Solution identifiée:
 - Création d'un fonds annuel de 25 000 \$ dans le groupe des villages, pour limiter le transfert des frais et éviter l'augmentation des primes;



Résultat appel d'offres

2 – Résultat appel d'offres

- La création de regroupements des organisations municipales francophones du Nouveau-Brunswick a permis d'obtenir des économies de primes importantes auprès des courtiers d'assurance et des assureurs, comme le démontre le résultat d'appel d'offres de ces regroupements au cours des deux dernières années:
 - Groupe des villes: Économie de 33 %
 - Groupe des villages: Économie de 36 %
 - Groupe des CSR: Économie de 23 %

Dans le cas des cités, un appel d'offres est prévu pour l'été 2018

- Ce résultat s'explique ainsi:
 - Une meilleure présentation des risques par chaque municipalité;
 - L'intérêt des soumissionnaires au volume de prime des regroupements;
 - La crédibilité de l'AFMNB et de ses regroupements;
 - La compétitivité du marché de l'assurance;



Prévention

3 – Prévention

- La force des regroupements, au-delà de l'achat conventionnel des assurances, réside dans la gestion des risques:
 - Un manuel de gestion des risques rédigé par l'AFMNB pour les municipalités membres du regroupement;
 - Un atelier annuel de gestion de risques à chaque gestionnaire municipal, afin de traiter notamment:
 - De la prévention des sinistres dans les immeubles;
 - De la prévention de la responsabilité dans les parcs, programmation de loisirs et événements spéciaux;
 - Des congédiements d'employés;
 - Des mesures d'urgence;
 - Des évaluations d'actifs aux fins d'assurance pour éviter la sous-assurance;
 - Des exigences d'assurances et de cautionnement à imposer aux entreprises et fournisseurs qui soumissionnent aux demandes des municipalités;
 - Des meilleures pratiques pour le traitement des réclamations de citoyens;
 - Des assurances des organismes sans but lucratif travaillant avec les municipalités;
 - La formation des gestionnaires municipaux sur le dossier des assurances pour une plus grande autonomie et compréhension des enjeux, d'une meilleure déclaration de leurs risques, de la prévention, des réclamations et de leurs garanties et limites d'assurance;



Avantages des regroupements

4 – Avantages des regroupements

- La création des regroupements a permis:
 - L'autonomie et l'indépendance municipale: les municipalités étaient tributaires des discours de ventes des courtiers et assureurs. Elles sont maintenant en totale indépendance par rapport aux soumissionnaires et l'AFMNB s'occupe du processus contractuel en toute impartialité et indépendance;
 - Une meilleure compréhension des enjeux, des risques et des assurances: Les municipalités étaient autrefois assurées en partie, autoassurée ou coassurée avec les assureurs. Suite aux services de l'AFMNB et du consultant, elles assurent mieux leurs actifs et responsabilités, n'ont pas de clause restrictive de coassurance et bénéficient de meilleure indemnité en cas de sinistre;
 - La réduction des primes;
 - L'amélioration des garanties et limites d'assurance;
 - L'assurance des actifs selon leur valeur de remplacement;
 - L'implantation de solutions d'assurance uniques afin de réduire les coûts (fonds de garantie);
 - Une mise à jour annuelle des risques et des assurances, notamment par le biais de deux rencontres annuelles soit par l'atelier de gestion de risques et la réunion annuelle des assurances, ou les gestionnaires municipaux échangent sur leurs problématiques et besoins;
 - Une indépendance financière face au gouvernement en cas de catastrophe touchant les actifs municipaux assurés;
 - Un leadership efficace et distinctif qui permet aux municipalités de s'affranchir des discours de vente et de mieux couvrir leurs risques et leurs réclamations;



FIDEMA

Groupe conseils inc.

Conseillers indépendants
en gestion de risques d'assurances

5205 Grande-Allée, Suite 200, Brossard, QC J4Z 3G5

T 514-907-7728 | 1-855-234-1869

F 1-855-230-6585

